

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 JUIN 2011**

<b><u>Présent-e-s</u></b> :	M.	Daniel	Fischer	DCe	Président
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Vice-présidente
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s</u></b> :	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Secrétaire bureau
<b><u>Procès-Verbaliste</u></b> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

**M. D. Fischer**, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h30 ; il souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de M. Ginior Rana Zolana. Au nom de ses collègues du Conseil municipal, il présente ses sincères condoléances à Mme Tatiana Hoyos Bajrami qui a perdu son papa la semaine précédente.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 10 mai 2011  
Approbation du P.V. de la séance d'installation du 6 juin 2011
- III. Prestation de serment de M. Christophe Cortiglia
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjointes
- VI. Rapport des commissions :  
*Néant.*
- VII. Projets de délibération, résolution, motion :
  - VII.1. *P-D-1281 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques*
  - VII.2. *P-D-1282 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire*
  - VII.3. *Résolution – Décision de l'AG du 18.05.2011 de l'ACG concernant l'attribution d'une subvention extraordinaire*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

M. D. Fischer propose d'inverser les points II et III, soit de commencer par la prestation de serment de M. Christophe Cortiglia.

➔ **N'appelant aucune autre rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTOPHE CORTIGLIA**

Le président prie M. Christophe Cortiglia et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'il donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

Le président prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de M. Christophe Cortiglia.

### **III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2011**

- ➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2011**

- ➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 6 juin 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

### **IV COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Réception d'un courrier recommandé de l'Association des communes genevoises (ACG) qui sera traité au point VII.3

### **V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

#### **1. Documentation**

Plusieurs documents ont été déposés à la place de chacun des membres du Conseil municipal ; notamment le programme de l'OPAGE (office de promotion des produits agricoles de Genève) dont **M. A. Walder** recommande la visite de la maison du terroir. Figurent également des éléments relatifs à la consultation de l'avant-projet de constitution de l'Assemblée constituante.

#### **2. Transports publics genevois (TPG) – desserte du village de Landecy**

**M. A. Walder** fait lecture du courrier, reçu de la Direction générale de la mobilité (DGM), confirmant que la desserte du village de Landecy ne serait pas mise en place en décembre 2011. La DGM fera néanmoins tout son possible pour que celle-ci soit réalisée en cours d'année 2012.

**M. O. Sauty** demande s'il serait possible de joindre le courrier de la DGM au procès-verbal de la présente séance.

**M. A. Walder** indique qu'une copie sera envoyée à chacun des membres de l'assemblée.

Il est fait mention dans le courrier de « l'attente d'une analyse », **M. O. Sauty** demande de quelle analyse il s'agit.

Pour permettre au bus de tourner de la route d'Annecy vers la route du Prieur, une suppression du trottoir, situé côté français, serait nécessaire. Ceci permettrait le croisement du bus avec les voitures et impliquerait également une modification de l'ordre des priorités avec l'installation d'un stop pour les personnes venant de France. La DGM aimerait s'assurer de la faisabilité de cette possibilité.

**M. A. Walder** ajoute qu'une autre solution serait la création d'un giratoire ; celle-ci serait beaucoup plus compliquée du fait d'un empiètement sur plusieurs parcelles.

#### **3. Association de l'Arbre de Noël**

Cette association, active sur la commune depuis 60 ans, n'a pas réussi à reformer ses organes. Restée en souffrance pendant plus d'une année et personne n'ayant émis de proposition pour sa relance, elle a été dissoute.

Selon les statuts, les actifs figurent dès lors au bilan de la commune. L'organisation de la tournée du Père Noël est assurée, depuis trois ans maintenant, par l'APEBar.

#### **4. Cartes journalières CFF**

A la fin mai, 401 cartes journalières ont été vendues sur les 604 à disposition pour la période. Jusqu'à maintenant, ce service a toujours été équilibré d'un point de vue comptable même s'il requiert un travail important de la part du secrétariat.

#### **5. Travaux à Landecy**

Les Services industriels de Genève poursuivent le remplacement des conduites de gaz dans le village de Landecy. Grâce à une météo clémente, les travaux devraient être terminés dans les délais.

Malgré la fermeture du village à la circulation de transit, la commune a dû faire appel aux agents de la police municipale de Plan-les-Ouates pour endiguer le passage des frontaliers aux heures de pointe. Si de nombreuses amendes d'ordre ont été distribuées le premier jour, la signalisation en place était déjà mieux respectée lors de leur deuxième intervention.

#### **6. Mesures de ralentissement – village de Charrot**

Le pot cassé lors du passage du bus 46 et les deux fissurés en raison d'un défaut de fabrication, ont été remplacés. **Mme H. Schneuwly** indique, qu'en prévision d'un nouvel incident, un quatrième pot de réserve a été stocké devant la ferme de Compesières.

#### **7. Village de Bardonnex - plan de parcage**

Un premier plan avait été établi par le mandataire de la commune puis présenté lors d'une consultation publique durant l'automne passé. Après une visite sur place de l'Exécutif, quelques modifications ont été apportées. Le plan final devrait être prochainement déposé à la DGM pour autorisation.

#### **8. Village de Bardonnex – interdiction de circuler aux poids lourds**

Une demande, formulée par la commune de Bardonnex, visant à interdire la circulation des poids lourds et des autocars dans le village de Bardonnex, fera l'objet d'une enquête publique et sera prochainement publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO). Est concerné le tronçon de la route de Bardonnex situé entre la route de Cugny et la place De-Brunes.

#### **9. Places de jeux**

La nouvelle place de jeux, située au centre communal et actuellement fermée pour cause d'engazonnement, sera accessible aux enfants le 1<sup>er</sup> juillet prochain, jour de la Fête des écoles.

La place de jeux du chemin du Maraîchet restera inaccessible quelques jours encore, toujours pour des raisons d'engazonnement.

L'installation de nouveaux jeux à la tour d'eau de Landecy a été retardée en raison de la non délivrance de l'autorisation de construire. Renseignement pris auprès du département des constructions et des technologies de l'information, elle paraîtra demain dans la FAO.

Dès lors, l'entreprise procèdera le 12 juillet prochain à l'installation des différents modules à Landecy ainsi qu'au stade Alfred-Comoli, à côté de la buvette et près du Skate-Park. Deux autres espaces, propriétés de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, seront également équipés ce même jour.

**Mme H. Schneuwly** remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal de donner les explications nécessaires aux personnes qui les interpelleraient à ce sujet.

#### **10. Papirec – rachat du papier**

Le prix de rachat de la tonne de vieux papiers a baissé de CHF 20.-; Papirec l'achète dorénavant au tarif de CHF 65.-/tonne. Malgré cette baisse, **Mme H. Schneuwly** signale que le contrat de rachat à prix fixe, signé par la commune il y a quelques mois, reste favorable.

#### **11. Agenda du tri 2012**

La commission de l'environnement et du développement durable a décidé de relancer la réalisation d'un agenda du tri pour l'année 2012. **Mme H. Schneuwly** rencontrera le graphiste jeudi matin et une première ébauche sera probablement visible en septembre.

#### **12. Vandalisme**

Le mur intérieur du hangar a été tagué ; les dessins d'un goût douteux ont été, dans un premier temps, recouverts par un spray de couleur blanche, **Mme B. Guex-Crosier** pense qu'il faudra envisager de le repeindre avec un produit anti-graffiti.

Une vitre a également été cassée au bâtiment de la Bossenaz. Située derrière le panneau de basket, il s'agit probablement de maladresse lors d'un jeu de ballon.

#### **13. EMS de Drize**

Comme prévu, l'EMS de Drize a accueilli ses premiers résidants au début juin ; son fonctionnement est lancé.

### **VI RAPPORT DES COMMISSIONS**

Néant.

### **VII PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

#### **1. P-D-1281 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que les deux délibérations présentées ce soir sont des délibérations qui reviennent à chaque début de législature. Il s'agit de délégations qui permettent d'éviter que des projets ou sujets de moindre importance n'aient à revenir devant le Conseil municipal.

La loi sur l'administration des communes prévoit la répartition des tâches entre le Conseil municipal et le maire ou le Conseil administratif et permet de déléguer à ces derniers la signature d'actes. A contrario, ces situations étant peu courantes, le fait de devoir les présenter au Conseil municipal n'impliquerait pas une surcharge de travail.

**M. O. Sauty** indique que le groupe soutiendra cette proposition ; il remercie par ailleurs l'ajout du deuxième décide demandé lors de la séance du bureau.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1281 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques

*Considérant,*

- *l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *les modifications dudit article, entrées en vigueur le 11 juillet 1998 et le 2 juin 2001.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'autoriser le maire à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes concernant :*
  - a *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,*
  - b *les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement,*
  - c *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune de Bardonnex ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,*
  - d *les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous chiffres a, b, c et d résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvés par le Conseil municipal.*
2. *D'informer le Conseil municipal de toute décision prise en la matière.*
3. *De la validité de cette délibération jusqu'à la fin de la législature 2011-2015 avec néanmoins la possibilité, conformément à la loi, de la révoquer en tout temps.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**2. P-D-1282 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui précise qu'à ce jour, les demandes de naturalisation de personnes âgées de moins de 25 ans sont dans les prérogatives du maire ou du Conseil administratif. Pour les personnes âgées de plus de 25 ans, le préavis doit être donné par le Conseil municipal. Par la délibération présentée ci-dessous, ce dernier peut déléguer au maire cette décision.

Dans la pratique, l'Exécutif reçoit un dossier de demande de naturalisation comprenant notamment un rapport d'enquête sur le ou les candidats. Pour la commune de Bardonnex, la décision est généralement facilitée puisque la ou les personnes concernées sont souvent connues d'un ou de plusieurs des membres de l'Exécutif. Pour terminer, il signale qu'une petite dizaine de demandes de naturalisation sont reçues chaque année.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1282 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire

*Considérant,*

- *le vote du Conseil municipal du 13 mai 1997,*
- *la nouvelle teneur, entrée en vigueur le 14 mai 1998, de l'article 30 alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui stipule que le Conseil municipal délibère sur « les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans; toutefois le Conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le maire de préavis sur ces demandes ».*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De charger le maire de donner le préavis communal sur les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans,*
2. *D'informer le Conseil municipal de toutes les décisions prises en matière de naturalisation.*

**Cette délibération est prise par 13 voix pour, 2 abstentions.**

**3. Résolution – Décision de l'AG du 18.05.2011 de l'ACG concernant l'attribution d'une subvention extraordinaire**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Il explique, comme stipulé dans l'exposé des motifs, que le nouveau statut de l'Association des communes genevoises (ACG) confère aux conseils municipaux de nouveaux droits et compétences. Ces derniers peuvent notamment contester certaines décisions de l'ACG par voie de résolution dont un modèle est présenté ce soir ; modèle qui doit bien sûr être adapté en fonction des sujets.

M. A. Walder indique qu'un courrier recommandé, informant de récentes décisions prises par l'ACG, a d'ailleurs été reçu ce jour par la mairie. Ces décisions seront supervisées par les différents Conseils municipaux et pourront, dans un délai de 45 jours – soit d'ici au 11 octobre 2011, juillet et août étant décomptés – faire l'objet d'une opposition.

Le droit de veto aura un impact si au moins deux tiers des communes, ou si un tiers des communes comprenant au minimum la moitié de la population cantonale, s'opposent à la décision.

Se référant au sujet présenté, soit l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée au remboursement de la dette de Genève Futur Hockey, M. A. Walder cite un article paru dans la presse en début de semaine. Dans ce dernier, certaines communes font part de leurs doutes, non pas sur les bienfaits du sport ou l'accompagnement des jeunes dans ce dernier, mais plutôt sur la transparence du fonctionnement de l'association incriminée.

**M. O. Sauty** demande la lecture du courrier recommandé envoyé par l'ACG et relatif à la résolution présentée ce soir.

**M. D. Fischer** l'informe que cette lettre était jointe à l'ordre du jour de la présente séance.

Reconnaissant l'engagement de la commune en faveur du sport et des jeunes, **M. A. Krasnosselski**, au nom du groupe DC et Entente, souhaite néanmoins l'adjonction de trois considérants :

- l'absence des comptes ;
- le manque de transparence de la gestion du Genève Futur Hockey sur les quatre premières années d'exercice ;
- les arguments peu convaincants des magistrats de la Ville et du Canton en charge du dossier.

**M. Ch. Hottelier** se félicite que les Conseils municipaux soient enfin amenés à se prononcer sur les décisions et dépenses de l'ACG. Cela fait longtemps que cette association fonctionne sans aucune possibilité démocratique de contestation. Il se réfère notamment aux équipements et programmes informatiques qui ont coûté passablement d'argent aux communes.

Concernant plus précisément la résolution présentée ce soir, il pense que les arguments peu convaincants, fournis par les magistrats en charge du dossier, sont dus à la pression exercée par la population et les dirigeants du GE/Servette Hockey-Club en période électorale. Il rappelle que ledit club est propriété d'une seule personne et qu'il est géré telle une entreprise. A ce jour, il n'existe aucune garantie certifiant qu'une fois la somme versée, l'équipe et son propriétaire restent en place. Enfin, il est prêt à soutenir certains sports tels le football ou le cyclisme mais est réticent à subvenir aux besoins d'une activité particulièrement gourmande en énergie.

**M. G. Sauty** indique que le groupe MCG soutiendra l'Exécutif dans son opposition ; néanmoins, il estime que le 3<sup>ème</sup> considérant, proposé dans l'amendement et relatif aux arguments peu convaincants, n'est pas très objectif.

**M. A. Walder** précise que l'ACG prend des décisions mais ne dépense rien car elle n'a pas de budget hormis son budget de fonctionnement. Le résultat desdites décisions se retrouve donc inmanquablement dans les budgets des communes, laissant ainsi le choix aux Conseils municipaux de s'y opposer. Dans ce mode de fonctionnement, le problème réside dans le délai imposé entre le moment de la décision et sa figuration dans les budgets.

Pour revenir au problème soulevé ce soir, il est difficile d'expliquer comment, en quatre ans d'existence, une association a pu arriver à un découvert de 2,24 millions. Il se demande notamment quels sont les échanges financiers entre ladite association et le club phare du canton en matière de hockey. Il termine en signalant, qu'à sa connaissance, le sport d'élite n'a jamais été, jusqu'à maintenant, soutenu par les deniers publics.

**M. A. Krasnosselski** pense, comme M. Ch. Hottelier, que les magistrats en charge du dossier ont subi une certaine pression au moment des élections du mois de mars dernier. Néanmoins, en pleine connaissance du dossier, ils auraient dû trouver des arguments convaincants qui n'auraient pas laissé ce goût amer.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le principe de s'opposer à la décision de l'ACG du 18 mai 2011. Celui-ci est accepté par 14 voix pour, 1 abstention.**
- ➔ **Le président soumet au vote l'ajout du considérant « l'absence de comptes » qui est accepté à l'unanimité, soit 15 voix.**
- ➔ **Le président soumet au vote l'ajout du considérant « le manque de transparence de la gestion du Genève Futur Hockey sur les quatre premières années d'exercice » qui est accepté à l'unanimité, soit 15 voix.**
- ➔ **Le président soumet au vote l'ajout du considérant « les arguments peu convaincants des magistrats de la Ville et du Canton en charge du dossier » qui est accepté par 13 voix pour, 2 voix contre.**
- ➔ **Le président soumet au vote l'approbation de la résolution.**

*P-R-1027 Décision de l'AG du 18.05.2011 de l'ACG concernant l'attribution d'une subvention extraordinaire*

*Considérant,*

- *les nouvelles dispositions de la loi sur l'administration des communes permettant aux Conseils municipaux de s'opposer aux décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises,*
- *les explications données par l'Association des communes genevoises dans sa note explicative du 20 mai 2011 annexée,*
- *la position prise par l'Exécutif de la commune de Bardonnex sous la forme d'une abstention,*
- *l'absence des comptes,*
- *le manque de transparence de la gestion du Genève Futur Hockey sur les quatre premières années d'exercice,*
- *les arguments peu convaincants des magistrats de la Ville et du Canton en charge du dossier,*
- *les explications reçues en séance.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 18 mai 2011 portant sur l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- représentant la participation des communes au remboursement de la dette de Genève Futur Hockey.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 15 voix.**

**VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

**1. Giratoire de Compesières**

**M. Ch. Cortiglia** demande si la commune a été au bénéfice d'un remboursement des dégâts occasionnés au giratoire de Compesières et si un dossier est en cours.

**Mme H. Schneuwly** va se renseigner car elle n'a pas reçu d'informations à ce sujet lors du changement de législature et de la transmission des dossiers.

Portail d'entrée de la commune de Bardonnex, **M. A. Krasnosselski** regrette que les pieds de vigne plantés sur ledit giratoire soient si mal entretenus.

**Mme M. Devins** propose de lancer un concours pour le réaménagement du giratoire.

**2. Places de jeux**

**M. B. Boymond** remercie Mme H. Schneuwly pour les éléments communiqués ce soir ; il signale qu'il a reçu beaucoup de remarques et de commentaires négatifs à ce sujet ces dernières semaines.

**3. Déchetterie de Fémé**

**M. B. Boymond** demande s'il serait possible de coller les gaines plastiques bordant les orifices de la benne pour la récupération de papier. Ces derniers s'enlèvent en effet très facilement et les bordures non protégées sont alors très tranchantes.

**4. Agents de police municipale - travaux à Landecy**

Le village de Landecy a de nouveau été complètement bouché en raison du trafic pendulaire la semaine passée. **M. B. Boymond** suggère que les APM de Plan-les-Ouates reviennent faire un contrôle un soir après 17h00 et un matin avant 7h00.

**Mme S. Schrag** signale que la présence d'APM serait parfois souhaitable aux abords de l'auberge de Croix-de-Rozon. Des voitures sont fréquemment garées à proximité du virage de la route des Hospitaliers ce qui rend l'espace dangereux.

**M. A. Krasnosselski** relève également la dangerosité du secteur de la poste avec des véhicules fréquemment parqués sur le trottoir, voire sur le passage pour piétons.

**5. Pompiers – intervention d'urgence à Landecy**

En raison des travaux actuellement en cours, les riverains ont une fâcheuse tendance à mal se parquer dans le village de Landecy. **M. B. Boymond** indique que, dans de telles conditions, le camion des pompiers, par exemple, serait incapable d'intervenir sur un sinistre.

## 6. Fête des Ecoles

**M. B. Boymond** remercie la mairie pour la réalisation du tous-ménages relatif à la Fête des écoles. Très bien conçu, il donne tous les renseignements utiles au bon déroulement de la manifestation.

## 7. Taille des haies

Bien que de nombreuses haies soient déjà taillées, de nombreux panneaux indicateurs sont encore dissimulés par la végétation ; **M. N. Dewaele** demande à la commune d'y prêter une attention particulière.

## 8. Course du Conseil municipal

**M. Ch. Hottelier** remercie Mmes M. Devins et V. Pittet pour l'organisation de la course du Conseil municipal qui, malgré une météo variable, s'est fort bien déroulée et était très sympathique.

## 9. Feux de déchets

**M. P. Barbey** souhaiterait que l'art. 15b, al. 1, du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets et stipulant que « *L'incinération en plein air de déchets est interdite* » soit publié par le biais du Bard'aujourd'hui.

## 10. Tour d'eau de Landecy

**M. F. Giacobino** demande s'il serait possible d'organiser une visite de la Tour d'eau de Landecy.

## 11. Audition

En raison de problème d'audition, **Mme M. Devins** demande à M. D. Fischer de parler plus fort.

## 12. Naturalisation

**Mme M. Devins** souhaiterait connaître les modalités et le processus de naturalisation d'étrangers.

Un étranger établi en Suisse, et plus spécifiquement dans le canton de Genève, doit entrer en contact avec le service des naturalisations. Il doit remplir certaines conditions quant à son lieu de résidence et certaines aptitudes d'adaptation et d'intégration. Pour de plus amples informations, **M. A. Walder** lui suggère de consulter les sites internet du canton et de la confédération.

Plusieurs personnes de son entourage ayant été naturalisées, **Mme T. Hoyos Bajrami**, ajoute qu'il existe, selon la situation des personnes concernées, différents modes de naturalisation ; la procédure peut dès lors varier de cas en cas et durer de quelques mois à quelques années.

## 13. Rapport final de l'étude Genève-Sud

Le rapport final de l'étude Genève-Sud a été validé. Deux voies de liaison routière pourraient voir le jour ; la première entre les routes de Pierre-Grand et d'Annecy, la deuxième entre la route d'Annecy et le carrefour de la Milice. **M. A. Walder** ajoute que la commune de Bardonnex a insisté sur l'importance de la réalisation des deux dessertes afin d'éviter une surcharge de trafic dans le village de Croix-de-Rozon.

#### 14. La Lissolle - nettoyage

**M. A. Walder** indique qu'un nettoyage conséquent a été effectué aux abords de la Lissolle, rivière faisant frontière entre les communes de Bardonnex et de Perly-Certoux. Un gros travail forestier a été entrepris ainsi que l'élimination d'une cabane dont l'occupation et l'utilisation n'ont pu être déterminées.

#### 15. Engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e)

Suite à l'annonce relative à l'engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e) parue dans la presse, 13 dossiers ont été reçus à la mairie. De ces derniers, deux à trois dossiers intéressants ressortent.

#### 16. Fête des Ecoles et sortie des Aînés

**Mme B. Guex-Crosier** rappelle que les membres du Conseil municipal sont conviés à participer à la Fête des Ecoles qui se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> juillet prochain au centre communal, puis au hangar. Elle indique qu'ils sont également invités à participer à la sortie des Aînés qui se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> octobre prochain.

### V CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	05.09.11	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	27.09.11	18h30	Bâtiment de la Bossenaz
	CEDD	15.09.11	20h00	Salle des commissions
		20.10.11	20h00	Salle des commissions
	Finances	21.09.11	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	22.09.11	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	22.09.11	20h30	Salle des commissions
	Bureau	31.08.11	18h30	Mairie
	Conseil municipal	13.09.11	20h30	Salle des Chevaliers
	Visite du Musée de l'Ordre de Malte	29.06.11	18h30	
	Fête des Ecoles	01.07.11	dès 18h30	
	Sortie du Conseil municipal	09.06.12	Organisée par M. Bernard Boymond et Christophe Cortiglia	

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h40.

Daniel Fischer, président

Tatiana Hoyos Bajrami, vice-présidente

Genève, le 30 juin 2011/fb